

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MAI 2025**

La séance se déroulera dans la salle du Conseil municipal, à la Mairie de Mimizan, à 18h30 en présence du public et avec retransmission des débats de manière électronique.

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 mars 2025
- Information du Maire au Conseil municipal des décisions prises par délégation de l'Assemblée

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION ENTRE LE 2 AVRIL 2025 ET LE 7 MAI 2025**

**2025-20** Mise en accessibilité des escaliers des arènes – signature du devis de la société JMD pour un montant de 13 885.20€ TTC.

**2025-21** AOT relative à l'installation d'une activité de jet ski sur l'avenue du courant - autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2025 avec l'entreprise JET2DECOUVERTE moyennant une redevance annuelle de 2 500 € TTC.

**2025-22** Avenant 1 à la convention de mise à disposition de la maison de Mimizan Plage 3 rue des écoles au profit d'agents de la collectivité – introduction d'un dépôt de garantie équivalant à un mois de redevance.

**2025-23** Subvention 2025 pour le comité des fêtes – versement de la subvention en 2 fois : 22 000€ en avril 2025 et 21 000€ en juin 2025.

**2025-24** Rue de l'Abbaye – Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement arrêtant le forfait définitif de rémunération des sociétés ROUGE BORDEAUX URBANISME ET PAYSAGE et SERVICAD SUD-OUEST pour un total de 82 229.05 € HT soit 96 274.86 € TTC, selon la répartition suivante :

	<b>ROUGE BORDEAUX URBANISME ET PAYSAGE</b>	<b>SERVICAD SUD- OUEST</b>	<b>Total €</b>
Missions de base € HT	42 745.14 €	37 483.91 €	80 229.05 €
Mission optionnelle (OPC) € HT		2 000.00 €	2 000.00 €
<b>Montant total € HT</b>	<b>42 745.14 €</b>	<b>39 483.91 €</b>	<b>82 229.05 €</b>
<b>Montant total € TTC</b>	<b>51 294.17 €</b>	<b>47 380.69 €</b>	<b>98 674.86 €</b>

**2025-25** Résiliation de la convention d'occupation précaire SCEA du Born concernant la mise à disposition à titre onéreux de la parcelle désignée Section C n°295p au lieu-dit Moumen d'une contenance de 9 hectares 47 ares, signée avec l'EARL Alquier le 12 avril 2011.

**2025-26** Travaux d'aménagements structurels d'entretien du courant et de sécurité du réseau routier communal de Mimizan – 27<sup>ème</sup> marché subséquent – Rénovation de l'impasse des Trounques – attribution du marché à l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant total de 45 459.75 € HT soit 54 551.70 € TTC.

**2025-27** Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFL « Landes Foncier » - 13 avenue de la Gare – Parcelle AZ n°147 – l'achat se fait au prix mentionné dans la DIA soit QUATRE CENT MILLE (400 000 €), dont compris QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) de commission d'agence à charge du vendeur.

**2025-28** Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFL « Landes Foncier » - 13 avenue de la Gare – Parcelle AZ n°214 – l'achat se fait au prix et conditions de la DIA soit DIX MILLE (10 000 euros), dont compris CINQ MILLE EUROS (5 000 euros) de commission d'agence à charge des vendeurs.

**2025-29** AOT du domaine public relative à l'installation d'une activité de sport de pagaie rue des Pinasses à Mimizan pour une durée de 1 an à compter du 1er mai 2025 avec l'entreprise ALL WATER, moyennant une redevance annuelle de 500 € TTC.

**2025-30** Mission de contrôle technique pour la réhabilitation du théâtre cinéma le Parnasse pour la Société ANCO ATLANTIQUE, pour un montant HT de 9 940.00 € soit 11 928.00 € TTC.

## **ORDRE DU JOUR**

### **URBANISME**

---

- 1- Acquisition Rue des Ecuries – Parcelle section R n° 453 partie
- 2- Engagement de la procédure de révision « allégée » n°1 du PLU et définition des modalités de concertation
- 3- Vente de la parcelle cadastrée section AM n°65 / Régularisation servitude de passage sur parcelle cadastrée section AM n°59
- 4- Constitution de servitude de passage sur le domaine privé communal – parcelle cadastrée section D n°663
- 5- Adoption du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Mimizan

### **ENFANCE**

---

- 6- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

- 7- Renouvellement de classement de la commune en « station touristique »
- 8- Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de Mimizan